

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-163

SERVICE : Direction Commande Publique

OBJET : Construction d'un filtre planté de roseaux de 600 EH sur la commune de Marsonnas – Lot n°2 - attribution d'un marché

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE dans les domaines de l'Eau et de l'Énergie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 11 avril 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la construction d'un filtre planté de roseaux de 600 EH sur la commune de Marsonnas ;

CONSIDÉRANT que, pour le lot n°2 – Installation clôture-portail et engazonnement des abords (hors Zone de rejet végétalisé), l'attributaire désigné initialement n'a pas transmis les attestations requises dans les délais impartis et qu'il convient d'attribuer le marché à la société SOMECH (01310 Saint-Rémy) dont l'offre était initialement classée en seconde position ;

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché du lot n°2 – Installation clôture-portail et engazonnement des abords (hors Zone de rejet végétalisé) inhérent à l'opération de construction d'un filtre planté de roseaux de 600 EH sur la commune de Marsonnas à la société SOMECH (01310 Saint-Rémy) pour un montant de 29 595,00 € HT ;

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

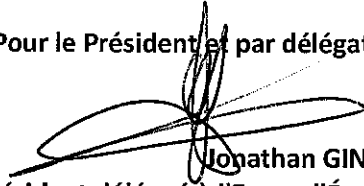
Fait à Bourg-en-Bresse, le 10 septembre 2025.

001-200071751-20250910-DP25-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025
Publication : 29/09/2025

Pour le Président et par délégation,



Jonathan GINDRE
10ème Vice-Président délégué à l'Eau et l'Énergie